

DELIBERATION DD2023_109

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 septembre 2023

LE 28 septembre 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	62
Votants	77
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CRÉATION D'UNE GENDARMERIE À VERGT - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. GASCHARD, M. NOYER, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M DENIS donne pouvoir à M. CHANSARD
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à Mme SARLANDE
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FAVARD donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. MARSAC donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

CRÉATION D'UNE GENDARMERIE À VERGT - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du 29 septembre 2019, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a décidé de la construction d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Vergt. L'objectif principal de ce projet réside dans la **réalisation d'un bâtiment aux normes actuelles de sécurité, de modernité et de confort standards** attendus pour une brigade de gendarmerie.

Que ce futur équipement public comprendra des bâtiments techniques et administratifs, 5 logements pour les familles de gendarme, un logement pour 1 gendarme adjoint volontaire (GAV) ainsi qu'un parking extérieur pour les usagers des services de la gendarmerie.

Que les études pour ce projet ont été réalisées en prenant en compte les spécificités et exigences des services de programmation immobilière de la gendarmerie.

Qu'en cours de conception, le projet a subi des modifications techniques et financières importantes :

- ❓ Des **modifications techniques** liées à des prestations complémentaires devenues nécessaires pour répondre aux demandes spécifiques des services de gendarmerie. En particulier, les demandes en terme de clôtures périphériques ont fortement évolué afin de répondre aux besoins et aux enjeux de sécurité nécessaire à cet équipement.
- ❓ Des **modifications financières** liées au contexte économique actuelle. Les premières estimations effectuées doivent être actualisées et adaptées aux réalités économiques. Le contexte inflationniste lié à la crise du COVID et à la guerre du UKRAINE ont induit une hausse du coût des matériaux et des énergies nécessaires à la réalisation du projet. Ces surcoûts doivent dès à présent être pris en compte.

Considérant qu'en conséquence, le plan de financement de la gendarmerie nécessite d'être actualisé comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant € HT	Financier	Montant
Etudes	232 000 €	Etat - DETR 2021	343 700.00 €
Travaux de VRD (Part Grand Périgueux)	381 000 €	Etat - DETR 2023	165 038.60 €
Travaux de construction	2 043 000 €	Conseil Départemental	200 000.00 €
Divers	55 144 €	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale	227 424.00 €
		Total subvention	936 162.00 €
		Autofinancement	1 774 982 €
TOTAL	2 711 144 €	TOTAL	2 711 144€

Que pour mémoire, le loyer annuel, qui sera révisé à la mise en service de la gendarmerie, devrait être supérieur à 60 000 €. Le bail pourra atteindre une durée de 27 ans au total, et peut être plus in finé. Aussi, l'opération sera-t-elle équilibrée dans la durée, tout en permettant le maintien et même le développement d'un service public en milieu rural.

Considérant que la commune de Vergt a pour projet de réaliser immédiate de la future gendarmerie de Vergt. Compte tenu de la nécessaire homogénéité et de l'imbrication technique des travaux, il avait été décidé de réaliser ces 2 opérations de manière globale, par le biais d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune au Grand Périgueux.

Que suite à la consultation des entreprises effectuées, il convient désormais de réactualiser les modalités financières de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Qu'ainsi, il est proposé de modifier le tableau financier indiqué à l'article 2 « enveloppe financière prévisionnelle et programme » comme suit :

Nature de la dépense	TOTAL (€ HT)	Part Grand Périgueux	Part Commune de Vergt
Etudes - Lotissement	7 019.00 €	3 509.50 €	3 509.50 €
Etudes - Jardin potager	1 981.00 €	0 €	1 981.00 €
Travaux - Lotissement	121 117.05 €	60 558.52 €	60 558.53 €
Travaux - Jardin potager	11 220.00 €	0 €	11 220.00 €
TOTAL	141 274.05 €	64 068.02 €	80 269.03 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide le nouveau plan de financement prévisionnel de la gendarmerie de Vergt ;
- Autorise le Président à solliciter l'ensemble des financeurs et signer les documents afférents ;
- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Vergt et le Grand Périgueux.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 27/10/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 27/10/2023	Périgueux, le 27/10/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU